

Limitation à 80 km/h sur routes secondaires et autres mesures

Effectives dès le 1er juillet



Limitation à 80 km/h sur routes secondaires et autres mesures

A l'issue du Comité interministériel de la sécurité routière qui s'est tenu ce mardi 9 janvier, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé la baisse de la vitesse maximale autorisée à 80km/h sur les routes secondaires à compter du 1er juillet. Autres mesures fortes : la suspension du permis de conduire en cas d'infraction commise avec un téléphone en main au volant, et le renforcement de l'utilisation des éthylotests antidémarrage.

L'abaissement à 80 km/h de la vitesse sur les routes à double sens sans séparateur central entrera en vigueur au 1er juillet. Une baisse de la vitesse sur ces axes permettrait de sauver "350 à 400 vies" par an, selon le gouvernement.. Cet abaissement, annoncé dans le cadre d'un plan plus large de 18 mesures, est prôné depuis plusieurs années par des associations de sécurité routière qui y voient un levier essentiel pour réduire la mortalité.A savoir : Sur un trajet de 20 km sur routes secondaires exclusivement, la perte de temps entre une vitesse maximale de 90 km/h et une de 80 km/h est de 2 minutes et 40 secondes. Pour 50 km, c'est 4 minutes de perdu. Et 34 minutes pour 400 km. Mais bon coté de la chose rouler à 80 km/h permetde réduire de 15% la consommation de carburant, selon Bison futé.

L'usage du téléphone sera sanctionné plus durement et pourra aller jusqu'au retrait temporaire du permis s'il est combiné avec une autre infraction. "Lire un message nécessite de quitter la route des yeux pendant 5 secondes pour un message bref. Le véhicule parcourt pendant ce temps 70 mètres à 50km/h, a rappelé Edouard Philippe. L'année dernière, 29% des tués sur les routes l'ont été dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé, selon le dernier Bilan de la Sécurité routière.

Des passages piétons seront également sanctuarisés avec des sanctions plus lourdes pour les automobilistes qui ne les respectent pas.

D'autres mesures sont annoncées comme la verbalisation d'infraction sans interception. La prolongation du permis probatoire pour les jeunes conducteurs. Une bonne nouvelle pour les bons conducteurs une étude va être entreprise pour voir comment les récompenser. Mais qu'est-ce qu'un bon conducteur quand on sait qu'un responsable d'accident corporel sur deux possède ses douze points.

Le gouvernement veut faire reculer le nombre de morts sur les routes, reparti à la hausse (3 477 tués en 2016) depuis le plus bas historique de 2013 (3 268). La France n'a plus connu de hausse aussi durable depuis 1972.